

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte rendu

Le mardi 22 mars 2016,

A 18 heures 00, Site de St Porchaire

Le vingt-deux mars deux mille seize, 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni au Site de St Porchaire, sous la Présidence de Jean-Michel BERNIER, Président

Membres : 79 – Quorum : 40

Étaient présents (63 dont 2 suppléants) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Erik BERNARD, Jean-Marc BERNARD, Gaëlle BERNAUD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Gérard PIERRE, Jany ROUGER, Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGEON, Martine BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPET, Nicole COTILLON, Francette DIGUET, Josette DUFAURET, Marcel DUPONT, Bernard GIRAUD, Yves GOBIN, Jean-Paul GODET, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Serge LECOUTRE, Jean-Paul LOGEAS, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rémi MENARD, Rachel MERLET, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Karine PIED, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves BILHEU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Martine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Catherine CORNUAULT, Marguerite DUBRAY, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Christian ROY, Yolande SECHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Dominique BROSSEAU, Serge POINT

Excusés (10) : Caroline BAUDOIN, Marc BONNEAU, Patrice CLOCHARD, Pascale FERCHAUD, Dominique LENNE, Isabelle PANNETIER, David JEAN, Philippe MOUILLER, Philippe ROBIN, Véronique VILLEMONTÉIX

Pouvoirs (9) : Caroline BAUDOIN à Thierry MAROLLEAU, Marc BONNEAU à Johnny BROSSEAU, Pascale FERCHAUD à Emmanuelle MENARD, Dominique LENNE à Marguerite DUBRAY, Isabelle PANNETIER à Karine PIED, David JEAN à Claude PAPIN, Philippe MOUILLER à Cécile VRIGNAUD, Philippe ROBIN à Marie JARRY, Véronique VILLEMONTÉIX à Josette DUFAURET

Absents (6) : Thierry BOISSEAU, Estelle GERBAUD, Sylviane MORANDEAU, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU, Jean-Pierre BRUNET

Date de convocation : Le 16-03-2016

Secrétaire de séance : Claude PAPIN

ORDRE DU JOUR

1	ASSEMBLEES	2
1.1	Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil	2
1.2	Information sur les décisions du Président et des vice-présidents prises par délégation	2
1.3	Dates prochaines Assemblées	2
2	DELIBERATIONS	3
2.1	FINANCES	3
1.1.1.	Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Budget Primitif 2016	3
1.1.2.	Budget Annexe Développement Economique - Vote du Budget Primitif 2016	3
1.1.3.	Budget Annexe Transport Public - Vote du Budget Primitif 2016	4
1.1.4.	Budget Annexe Assainissement Collectif - Vote du Budget Primitif 2016	4
1.1.5.	Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Vote du Budget Primitif 2016.....	5
1.1.6.	Budget Annexe Gestion des Déchets - Vote du Budget Primitif 2016.....	5
1.1.7.	Autorisation de programme tarification incitative	6

1.1.8.	Budget Annexe Pescalis SPA - Vote du Budget Primitif 2016.....	7
1.1.9.	Budget Annexe Gite de groupe La Loge - Vote du Budget Primitif 2016.....	7
1.1.10.	Budget Annexe Régie à autonomie financière Pescalis SPIC - Vote du Budget Primitif 2016	8
1.1.11.	Budget Annexe Régie à autonomie financière énergies renouvelables - Vote du Budget Primitif 2016	8
1.1.12.	Budget Principal Ca2b - Vote du Budget Primitif 2016	9
2.2	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10
2.2.1.	Régie Office de Tourisme : subvention 2016.....	10
2.2.2.	Tourisme : subvention 2016 au Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin	10
2.2.3.	Tourisme - Pescalis SPIC : subvention 2016 pour contrainte de fonctionnement.....	11
2.3	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	12
2.3.1.	Associations sport, culture et autres : subventions 2016	12
2.3.2.	Régie Bocapole : subvention d'équilibre 2016.....	14
2.3.3.	Extension et aménagement de Bocapole : modification du cout prévisionnel du projet GLOBAL et du plan de financement - sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental	15
2.3.4.	Extension et aménagement de Bocapole : modification du cout prévisionnel du projet sans les panneaux photovoltaïques et du plan de financement ad-hoc : demande de subvention à la Région (CRDD) et au FEADER	17
2.3.5.	Extension de Bocapole : sollicitation de subvention auprès du FNADT	17
2.3.6.	Extension de Bocapôle : Panneaux photovoltaïques : adoption du cout prévisionnel et du plan de financement : demande de subvention à la Région (FREE)	18
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	19

1 ASSEMBLEES

1.1 Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Voir PV du Conseil Communautaire du 23 février 2016

1.2 Information sur les décisions du Président et des vice-présidents prises par délégation

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Voir tableau des décisions du Président et des Vice-Présidents prises par délégation

1.3 Dates prochaines Assemblées

Cf planning des réunions adressé chaque lundi aux membres du Bureau et 44 mairies.

2 DELIBERATIONS

2.1 FINANCES

1.1.1. Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-052

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Zones Economiques. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Zones économiques », avec reprise des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 24 011 135.55 € ;**

Section de fonctionnement	13 322 306.19 €
Section d'investissement	10 688 829.36 €

- **de voter le Budget Annexe « Zones économiques » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.2. Budget Annexe Développement Economique - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-053

Rapporteur : Claude POUSIN

Réfèrent technique : Madame Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Développement Economique : aides aux entreprises, locations et crédits baux. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Développement Economique », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 7 564 586.05 € ;**

Section de fonctionnement	2 990 498.00 €
Section d'investissement	4 574 088.05€

- de voter le Budget Annexe « Développement Economique » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.3. Budget Annexe Transport Public - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-054

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Transport Public comprenant le transport scolaire ainsi que les lignes commerciales et le transport à la demande. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Transport », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 3 777 993.17 € ;

Section de fonctionnement	3 750 769.00 €
Section d'investissement	27 224.17 €

- de voter le Budget Annexe « transport » conformément à la nomenclature M 43 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, motion adoptée par 71 voix pour, 1 voix contre,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.4. Budget Annexe Assainissement Collectif - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-055

Rapporteur : Claude POUSIN

Réfèrent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Assainissement Collectif. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 11 790 959.39 € ;

Section de fonctionnement	6 045 422.70 €
Section d'investissement	5 745 536.69 €

- de voter le Budget Annexe « Assainissement Collectif » conformément à la nomenclature M 49 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.5. Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-056

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Référent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Assainissement Non Collectif. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « assainissement non collectif », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 131 574.32 € ;

Section de fonctionnement	127 413.00 €
Section d'investissement	4 161.32 €

- de voter le Budget Annexe « assainissement non collectif » conformément à la nomenclature M 49 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.6. Budget Annexe Gestion des Déchets - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-057

Rapporteur : Claude POUSIN

Référent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Gestion des Déchets. Ce Budget regroupera après clôture du Budget REOM l'ensemble des dépenses liées à cette compétence. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Gestion des Déchets », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 10 183 009.40 € ;

Section de fonctionnement	7 010 317.93 €
Section d'investissement	3 172 691.47 €

- de voter le Budget Annexe « Gestion des Déchets » conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.7. Autorisation de programme tarification incitative

Délibération : DEL-CC-2016-058

Rapporteur : Claude POUSIN

Référent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de réajuster l'autorisation de programme pour le projet de modernisation du service de collecte des déchets et la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Cette autorisation de programme avait été votée en Conseil Communautaire le 24 mars 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Rappel de l'autorisation de programme validée en 2015 :

Année 2015	Année 2016	Année 2017	TOTAL
2 080 680.00 €	2 073 870.00 €	48 450.00 €	4 203 000.00 €

Proposition de modification de l'autorisation de programme en fonction de l'avancée du projet :

	Montants initiaux	Nouveaux montants
Montant des crédits de paiement consommés en 2015	2 080 680.00 €	892 390.19 €
Montant des crédits de paiement reportés en 2016		32 556.00 €
Modification des crédits de paiements pour 2016	2 073 870.00 €	2 316 050.00 €
Modification des crédits de paiements pour 2017	48 450.00 €	1 142 450.00 €
Soit nouveau montant de l'autorisation de programme	4 203 000.00 €	4 383 446.19 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de valider l'autorisation de programme présentée ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur le Budget Investissement « Gestion des Déchets ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.8. Budget Annexe Pescalis SPA - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-059

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Pescalis SPA : gestion de l'espace public lié au site touristique PESCALIS. Ce Budget est soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « PESCALIS SPA », arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 266 310.00 € ;**

Section de fonctionnement	266 310.00 €
Section d'investissement	0.00 €

- **de voter le Budget Annexe « PESCALIS SPA » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.9. Budget Annexe Gite de groupe La Loge - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-060

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Annexe pour la gestion du gite de groupe « La Loge » situé à Moutiers sous Chantemerle. Il s'agit d'un service public administratif non assujéti à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Gite de groupe la Loge », arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 13 000.00 € ;**

Section de fonctionnement	13 000.00 €
Section d'investissement	0.00 €

- **de voter le Budget Annexe « Gite de groupe La Loge » conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.10. Budget Annexe Régie à autonomie financière Pescalès SPIC - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-061

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Référent technique : Carine POMMIER

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Pescalès SPIC. Ce service est géré dans le cadre d'une régie à autonomie financière soumis à la TVA qui a pour objet l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, gestion de la boutique et des hébergements touristiques.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

19h53 : Départ d'Emmanuelle Menard.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Régie à autonomie financière PESCALIS SPIC », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 2 615 116.61 € ;**

Section de fonctionnement	1 656 984.00 €
Section d'investissement	958 132.61 €

- **de voter le Budget Annexe « Régie à autonomie financière PESCALIS SPIC » conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.11. Budget Annexe Régie à autonomie financière énergies renouvelables - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-062

Rapporteur : Claude POUSIN

Référent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe énergies renouvelables : exploitation des panneaux installés sur les bâtiments gérés par la CA2b et de la chaudière bois située sur la zone industrielle de Saint Porchaire. Il s'agit d'un Budget soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation ;

20 h : Départ de Robert Girault, Jean-Marie Birot et Bertrand Chataignier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Régie à autonomie financière Energies Renouvelables », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 182 072.15 € ;

Section de fonctionnement	121 000.31 €
Section d'investissement	61 071.84 €

- de voter le Budget Annexe « Régie à autonomie financière Energies Renouvelables » conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.12. Budget Principal Ca2b - Vote du Budget Primitif 2016

Délibération : DEL-CC-2016-063

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Carine POMMIER (P1)

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Principal de la CA2B. Ce Budget est en partie soumis à la TVA.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

20h10 : Départ de Gaetan De Trogoff et Jean-Paul GODET

20h24 : départ de Karine Pied.

20h29 : Départ de Pierre Bureau

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la CA2B, avec reprise des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 66 420 553.11 € ;

Section de fonctionnement	43 605 022.12 €
Section d'investissement	22 815 530.99 €

- de voter le Budget Principal de la CA2B conformément à la nomenclature M 14 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.2.1. Régie Office de Tourisme : subvention 2016

Délibération : DEL-CC-2016-064

Rapporteur : Philippe ROBIN

Réfèrent technique : Véronique SORIN (P2)

Commentaire : il s'agit d'attribuer la subvention de fonctionnement 2016 à l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

Vu la compétence de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment :

« organiser, structurer, coordonner, animer et promouvoir des actions et des activités permettant la valorisation de l'offre publique et privée du territoire de l'Agglomération et son potentiel touristique au travers la constitution d'un office de tourisme communautaire : mise en place et gestion des missions incombant à un Office de Tourisme » ;

Vu la gestion de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais en régie personnalisée de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Pour assurer le fonctionnement de cette régie, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de **239 801 €** qui se décompose comme suit :

- de fonctionnement : 208 917 € pour 2016 (comme en 2015) ;
- liée à la perception de la taxe de séjour : 30 884 € (somme comptabilisée en 2015). Cette taxe est perçue l'année n par la collectivité et reversée l'année n+1 à l'Office de Tourisme. Il est proposé d'affecter cette taxe de séjour au financement d'actions de promotion touristique.

20h30 : Départ de Yolande Sechet.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'attribuer la subvention de fonctionnement 2016 à la Régie Office de tourisme pour un montant de 239 801 € ;**
- **d'imputer cette dépense sur le Budget Principal de l'Agglomération, chapitre 65.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.2. Tourisme : subvention 2016 au Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin

Délibération : DEL-CC-2016-065

Rapporteur : Philippe ROBIN

Réfèrent technique : Véronique SORIN (P2)

Commentaire : il s'agit d'attribuer une subvention au fonctionnement du Syndicat Mixte du Château de St Mesmin pour l'année 2016.

Vu la compétence Tourisme de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment :

« Organiser, structurer, coordonner, animer et promouvoir des actions et des activités permettant la valorisation de l'offre publique et privée du territoire de l'Agglomération et de son potentiel touristique au travers d'un soutien au fonctionnement du Syndicat mixte du château de St Mesmin » ;

Vu la délibération C-01-2014-13 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au Syndicat mixte du Château de St Mesmin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2014 portant modification des statuts du syndicat Mixte du Château de St Mesmin ;

Vu le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Château de St Mesmin et la demande de participation.

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante au Syndicat Mixte du Château de St Mesmin pour l'année 2016 :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Nom Association	Montant subvention 2015	Montant subvention 2016
Syndicat Mixte du Château de St Mesmin	12 500 €	5 580 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'approuver l'attribution de la subvention 2016 de 5580 € au Syndicat mixte du Château de St Mesmin ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget Principal de l'Agglomération, chapitre 65.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.3. Tourisme - Pescalis SPIC : subvention 2016 pour contrainte de fonctionnement

Délibération : DEL-CC-2016-066

Rapporteur : Philippe ROBIN

Référent technique : Véronique SORIN (P2)

Commentaire : compte tenu de la demande faite à la Régie Pescalis SPIC de gérer des missions qualifiées de SPA (aquarium) et d'assurer des missions d'animation sollicitées par l'agglomération notamment auprès de groupes locaux, il est proposé de lui octroyer une subvention pour contrainte de fonctionnement pour 2016.

Vu la délibération n° C-01-2014-15 du Conseil communautaire en date du 22 janvier 2014 créant la régie à autonomie financière pour l'exploitation de Pescalis (SPIC) ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-091 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2015 modifiant et précisant les activités affectées à la Régie Pescalis SPIC.

Cette régie a pour objet « **l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, la gestion de la boutique et des hébergements touristiques** ».

Ce libellé signifie que le SPIC Pescalis englobe toute l'activité commerciale de Pescalis :

- La pêche : droit de pêche, cours de pêche, boutique, empoissonnement des étangs
- La gestion des hébergements touristiques situés sur le site de Pescalis
- Les animations proposées : vélos,...
- La boutique souvenirs
- La centrale de réservation.

Mais suite à la délibération d'avril 2015, dans un souci de simplification de la gestion et de l'imputation du personnel, elle gère également :

Les entrées à l'aquarium : ce qui permet de gérer sur une seule régie de recettes et une seule caisse : la boutique et la billetterie aquarium.

Cette activité est à l'origine, un service public administratif.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération demande à sa Régie Pescalis d'être un lieu d'animation du territoire du Bocage et donc de consacrer du temps à l'accueil de groupes d'enfants du Bocage et à développer des partenariats avec les autres services de l'Agglomération notamment culturels ou avec des associations pour créer sur le site des évènementiels.

Compte tenu des missions de services public administratif citées ci-dessus confiées à la Régie Pescalys SPIC et des contraintes de fonctionnement imposées par rapport à l'accueil de groupes locaux et d'animations émanant d'acteurs du territoire de l'Agglomération, il est proposé l'octroi **d'une subvention pour contrainte de fonctionnement de 62 000 €** pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'octroyer à la régie PESCALIS SPIC une subvention pour contrainte de fonctionnement de 62 000 € pour l'année 2016 ;**
- **d'imputer la dépense au Budget Principal de l'Agglomération, chapitre 65.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3 EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

2.3.1. Associations sport, culture et autres : subventions 2016

Délibération : DEL-CC-2016-067

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Référent technique : Véronique SORIN (P2)

Commentaire : suite à l'inscription des crédits au Budget Primitif 2016, il s'agit d'attribuer les aides aux associations dans les domaines suivants : environnement, communication, contractualisation, culture, habitat, patrimoine, sport, tourisme et mobilité pour l'année 2016.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu les demandes de subventions reçues.

Conformément au budget 2016, il est proposé :

- d'apporter un accord de principe pour la répartition des subventions 2016, notamment les enveloppes et aides aux manifestations ;
- d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2016 listées dans le tableau ci-dessous ;

Nom Association/Dispositif	Objet	Montant 2015	Montant 2016
Bocage Pays Branché	Subvention de fonctionnement	41 000 €	41 000 €
Associations de piégeage Ragondin	Enveloppe : Lutte contre les Ragondins sur les communes et dans les stations de lagunages (pour info)	4 280 €	15 000 €
TOTAL subventions domaine agricole et Environnement		49 780 €	56 000 €
Collines La Radio	Subvention de fonctionnement	84 230 €	84 230 €
TOTAL subventions communication		84 230 €	84 230 €
GAL LEADER	Subvention de fonctionnement	9 425 €	9 500 €
TOTAL subventions Gal Leader		9 425 €	9 500 €
SCIC Cinéma bocage	Subvention de fonctionnement	30 000 €	30 000 €

Boc'hall	Subvention de fonctionnement	15 000 €	15 000 €
Cant'Amüs	Subvention de fonctionnement	2 000 €	2 000 €
Cercle théâtral la chapelle	Aide à la manifestation - FestiMôme <i>(pour info)</i>	1 500 €	1 500 €
Voix et danses	Aide à la manifestation - festivals Terre de Danses et Eclats de voix <i>(pour info)</i>	25 000 € à Eclats de Voix et 25 000 € à Terre de Danses	50 000 €
LittFête St Clémentin	Aide à la manifestation - Bilingual Littfête <i>(pour info)</i>	0 €	2 000 €
La Colporteuse	Aide à la manifestation - Festiv'Arts <i>(pour info)</i>	Autofinancé Agglo 15 000 €	15 000 €
TOTAL subventions culture		78 060 €	115 500 €
ADIL	Subvention de fonctionnement	5 000 €	12 000 €
FSL	Participation Fonds de solidarité pour le logt (CD79)	29 553 €	29 553 €
Pass'Haj Nord Deux-Sèvres	Enveloppe : mise en œuvre projet transitoire Habitat Jeunes <i>(pour info)</i>	14 740 €	17 000 €
TOTAL subventions habitat		49 293 €	58 553 €
Tour Nivelle	Subvention de fonctionnement	30 000 €	30 000 €
Musée du BRHAM	Subvention de fonctionnement	2 500 €	2 500 €
TOTAL subventions patrimoine		32 500 €	32 500 €
Golf Club Bressuire	Subvention de fonctionnement	6 000 €	6 000 €
Club Ovalie du Bocage	Subvention de fonctionnement	17 000 €	17 000 €
Judo Club du Bocage	Subvention de fonctionnement	12 000 €	13 000 €
Sèvre Bocage Athlétique Club	Subvention de fonctionnement	12 000 €	12 000 €
Cercle des nageurs Bocage	Subvention de fonctionnement	7 500 €	7 500 €
Tennis Club de Bressuire	Aide à la manifestation - Tournois Tennis Top 10-12 <i>(pour info)</i>	6 500 €	6 500 €
Tennis Club de Bressuire	Aide à la manifestation - Tournois Futur <i>(pour info)</i>	0 €	2 000 €
Judo Club du Bocage	Aide à la manifestation - Tournois Judo cadets (ettes) <i>(pour info)</i>	3 000 €	3 000 €
Sèvre Bocage Athlétique Club	Aide à la manifestation - Semi marathon du bocage <i>(pour info)</i>	3 500 €	3 500 €
Sèvre Bocage Athlétique Club	Aide à la manifestation - Meeting Robert Bobin <i>(pour info)</i>	3 000 €	3 000 €
ASK Val d'Argenton	Aide à la manifestation - Open Kart <i>(pour info)</i>	0 €	4 000 €
Tour cycliste des Deux-Sèvres	Aide à la manifestation - épreuve féminine 12/07/16 <i>(pour info)</i>	13 500 €	5 000 €
Tour cycliste des Deux-Sèvres	Aide à la manifestation - épreuve contre-la-montre 12/07/16 <i>(pour info)</i>	0 €	6 000 €
Aide aux équipes de niveau national	Enveloppe pour soutien aux équipes de niveau national (règlement) <i>(pour info)</i>	45 000 €	45 000 €

Aide aux sportifs de haut niveau	Enveloppe pour soutien aux sportifs de haut niveau du territoire listés par le ministère jeunesse et sports (règlement) <i>(pour info)</i>	0 €	5 000 €
TOTAL subventions sport		129 000 €	138 500 €
Ecole découverte des sports du Bocage	Subvention de fonctionnement	42 000 €	42 000 €
Ecole découverte des sports Argentonnais	Subvention de fonctionnement	1 500 €	1 500 €
Bocage Gâtine jeunesse	Subvention pour mise en œuvre appel à projets ANRU - les jeunes s'en mêlent <i>(pour info)</i>	0 €	15 000 €
TOTAL subventions écoles de découverte des sports et Bocage Gâtine Jeunesse		43 500 €	58 500 €
Marché Estival Pescalis	Aide à la manifestation <i>(pour info)</i>	750 €	750 €
TOTAL subventions tourisme		750 €	750 €
Subventions à prévoir	Enveloppe : anticipation (Aive, CIVAM, imprévus) <i>(pour info)</i>	0 €	20 000 €
TOTAL subventions à prévoir		0 €	20 000 €
Association maison de l'Emploi	Subvention de fonctionnement	107 001 €	107 001 €
TOTAL subventions économie		107 001 €	107 001 €
TOTAL SUBVENTIONS HORS ACTION SOCIALE		583 539 €	681 034 €

Les lignes avec mention « enveloppe » ne sont qu'une réserve budgétaire.

L'attribution individuelle de ces dernières, ainsi que celles relatives aux manifestations, devront faire l'objet de délibérations complémentaires en bureau ou conseil communautaires.

20h35 : Départ de Nicole Cotillon.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'apporter un accord de principe sur la répartition de l'enveloppe budgétaire liée aux subventions aux associations ;
- d'adopter l'attribution des subventions de fonctionnement 2016 mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur le Budget Principal de l'Agglomération 2016, chapitre 65 (hors subvention à l'association Maison de l'Emploi) ;
- d'imputer les dépenses liées à la subvention à l'association Maison de l'Emploi sur le Budget Annexe Développement Economique, chapitre 65.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.2. Régie Bocapole : subvention d'équilibre 2016

Délibération : DEL-CC-2016-068

Rapporteur : Marie JARRY

Réfèrent technique : Véronique SORIN (P2)

Commentaire : il s'agit d'attribuer la subvention de fonctionnement et d'équilibre maximum 2016 attribuée par la Communauté d'Agglomération à la Régie Bocapole.

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais en date du 31 mai 2005 créant une Régie personnalisée Bocapole ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-364 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 actant le versement d'un acompte de subvention ;

Vu la gestion de Bocapole en régie personnalisée de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Par délibération en date du 31 mai 2005, le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais a créé une Régie personnalisée Bocapole, qualifiée de Service Public Administratif, avec pour objet stipulé à l'article 2 des statuts :

« La régie Bocapole a pour objet : l'animation, la promotion et la commercialisation du site en vue d'accueillir des manifestations à finalité socio-économique, culturelle, touristique et sportive prioritairement d'intérêt Pays »

L'article 6 des statuts précise que les recettes de la Régie comprennent outre les produits liés à la location de biens meubles ou d'immeubles, les subventions de collectivités publiques.

Ainsi, chaque année, une subvention de fonctionnement, dite subvention d'équilibre est versée par le propriétaire, aujourd'hui la Communauté d'Agglomération, au locataire gestionnaire qu'est la Régie personnalisée Bocapole.

Pour 2016, année des 10 ans de Bocapole, une subvention exceptionnelle de 50 000 € serait attribuée pour financer les différentes manifestations.

Cette subvention de fonctionnement se subdivise en 2 parties :

- Subvention annuelle fixe de : 300 000 € pour frais d'immobilier ;
- Subvention d'équilibre et de fonctionnement : 225 000 € pour 2016 (175 000 € maximum + 50 000 € pour les 10 ans).

En décembre 2015, un acompte de subvention a déjà été versé.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le versement d'une subvention annuelle d'un montant fixe de 300 000 € à la Régie Bocapole, pour frais d'immobilier ;**
- **d'attribuer pour l'année 2016, une subvention d'équilibre d'un maximum de 175 000 € et une subvention exceptionnelle pour l'organisation des manifestations des 10 ans de Bocapole de 50 000 € soit un total de 225 000 € ;**
- **d'imputer ces dépenses sur le Budget Principal de l'Agglomération, chapitre 65.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.3. Extension et aménagement de Bocapole : modification du cout prévisionnel du projet GLOBAL et du plan de financement - sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental

Délibération : DEL-CC-2016-069

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Référent technique : Véronique SORIN (P2)

ANNEXE : Plan de financement global extension et aménagement Bocapole

Commentaire : il s'agit d'adopter le cout prévisionnel et le plan de financement global actualisé pour les travaux de Bocapole.

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-281 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-374 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n° DEL –CC-2016 -045 du Conseil Communautaire du 23 février 2016 relative à la modification du plan de financement de Bocapole.

Suite aux négociations et à la consultation des entreprises, il s'avère que le cout prévisionnel et le plan de financement prévisionnel des travaux de Bocapole prévus pour 2016 sont modifiés.

Le plan de financement prévisionnel du projet global est modifié comme ci-joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement du projet global tel qu'annexé ;**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental sur le dispositif Cap 79 ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget Principal – opération 102.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.4. Extension et aménagement de Bocapole : modification du cout prévisionnel du projet sans les panneaux photovoltaïques et du plan de financement ad-hoc : demande de subvention à la Région (CRDD) et au FEADER

Délibération : DEL-CC-2016-070

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Véronique SORIN (P2)

ANNEXE : Plan de financement Bocapole détail hors photovoltaïque

Commentaire : il s'agit d'adopter le cout prévisionnel et le plan de financement actualisé pour les travaux et l'extension de Bocapole sans les panneaux photovoltaïques.

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-281 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-374 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n° DEL –CC-2016 -045 du Conseil Communautaire du 23 février 2016 relative à la modification du plan de financement de Bocapole.

Suite aux négociations et à la consultation des entreprises, il s'avère que le cout prévisionnel et le plan de financement prévisionnel des travaux de Bocapole prévus pour 2016 sont modifiés.

Le plan de financement prévisionnel du projet global sans les panneaux photovoltaïques est modifié comme ci-joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement du projet global sans les panneaux photovoltaïques tel qu'annexé ;**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional (CRDD) et du FEADER ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget Principal – opération 102.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.5. Extension de Bocapole : sollicitation de subvention auprès du FNADT

Délibération : DEL-CC-2016-071

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Véronique SORIN (P2)

ANNEXE : Plan de financement Bocapole détail extension

Commentaire : il s'agit d'adopter le cout prévisionnel et le plan de financement actualisé pour les travaux d'extension de Bocapole (sans les panneaux photovoltaïques) et de solliciter une subvention auprès du FNADT.

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-281 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-374 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n° DEL –CC-2016 -046 du Conseil Communautaire du 23 février 2016 relative à la sollicitation d'une subvention FNADT. Cette délibération est annulée et remplacée par la présente délibération.

En effet, il s'avère que la Communauté d'Agglomération peut solliciter une subvention auprès du FNADT uniquement sur l'extension de Bocapole et sur la base de devis d'entreprises.

Aussi, un nouveau coût prévisionnel du projet vous est soumis : il ne concerne que la partie extension et sans les panneaux photovoltaïques. Il s'agit donc du Marché de travaux suivi par l'architecte Beaudouin.

Le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel des travaux de la partie extension de Bocapole (sans les panneaux photovoltaïques) sont joints en annexe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement de la partie extension de Bocapole (sans les panneaux photovoltaïques) tel qu'annexé ;**
- **de solliciter une subvention auprès du FNADT ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget Principal – opération 102.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.6. Extension de Bocapôle : Panneaux photovoltaïques : adoption du coût prévisionnel et du plan de financement : demande de subvention à la Région (FREE)

Délibération : DEL-CC-2016-072

Rapporteur : Jean-Michel BERNIER

Réfèrent technique : Véronique SORIN (P2)

ANNEXE : Plan de financement Bocapole détail photovoltaïque

Commentaire : il s'agit d'adopter le coût prévisionnel et le plan de financement actualisé pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'extension de Bocapole.

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-281 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-374 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la demande de subvention extension et réaménagement Bocapole ;

Vu la délibération n° DEL –CC-2016 -045 du Conseil Communautaire du 23 février 2016 relative à la modification du plan de financement de Bocapole.

Suite aux négociations et à la consultation des entreprises, il s'avère que le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel des travaux de Bocapole prévus pour 2016 sont modifiés.

Le plan de financement prévisionnel du coût de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'extension de Bocapole est modifié comme ci-joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement d'installation des panneaux photovoltaïques tel qu'annexé ;**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour le FREE et auprès du Conseil Départemental ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget Principal – opération 102.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La séance est levée à 21h00.

Le Président,
Jean-Michel BERNIER,

Le secrétaire de séance,
Claude PAPIN,